

■ Application n° 3

PLU de Montigny-les-Cormeilles (95), secteur quartier des Frances

Secteur quartier des Frances

CONTEXTE

Le quartier des Frances occupe une position géographique centrale et se présente comme un centre important de la commune puisqu'il regroupe la majorité des logements collectifs, un pôle commercial important et de nombreux équipements.

Au sein du quartier se juxtaposent différentes entités indépendantes les unes des autres, séparées par des axes routiers formant des coupures et desservies par des rues souvent en impasse.

Le périmètre du quartier est issu d'une ancienne ZAC puis d'une ZUS. Le quartier est classé en zone de redynamisation urbaine et fait l'objet d'une étude dans le cadre d'un dossier ANRU.

ORIENTATIONS ASSOCIEES AU SCHEMA DE PRINCIPE

Vocation et utilisation du sol :

Trois secteurs ont été identifiés pour un futur développement :

- La zone intégrant la place Picasso, identifiée comme l'espace de centralité du quartier.
Elle a fait l'objet d'un réaménagement récent, sa fonction centrale pourrait être confortée (par exemple par l'implantation d'un nouvel équipement).
- Le secteur « des 4 arpents », identifié pour la création de nouveaux logements et d'équipements et pour un réaménagement des espaces publics (notamment au niveau de la place Greuze)

- Le secteur du marché : les bâtiments du centre commercial de proximité et du marché forment une enclave pour le secteur. Une réflexion doit être menée pour ouvrir et requalifier cette zone, en lien avec les aménagements récents des abords de la piscine et du COSEC. L'ambiance végétale forte doit être maintenue.

Renforcement des axes circulés et doux pour désenclaver le quartier, affirmation des portes d'entrée du quartier

La rue Van Gogh sera prolongée comme axe public circulé jusqu'au collège, traversant l'avenue des Frances. Elle s'affirmera comme l'une des épine dorsales Est-Ouest du quartier.

L'avenue des Frances et la rue De Gaulle seront renforcées dans leur rôle de liaisons interquartiers, les portes d'entrée au quartier des Frances seront affirmées.

L'ouverture de la rue du Plessis Bouchard et de l'allée de la Futaie doit être envisagée pour permettre le désenclavement du secteur Est.

Les liaisons douces vers les différents espaces verts du quartier et du secteur élargi seront aménagées.

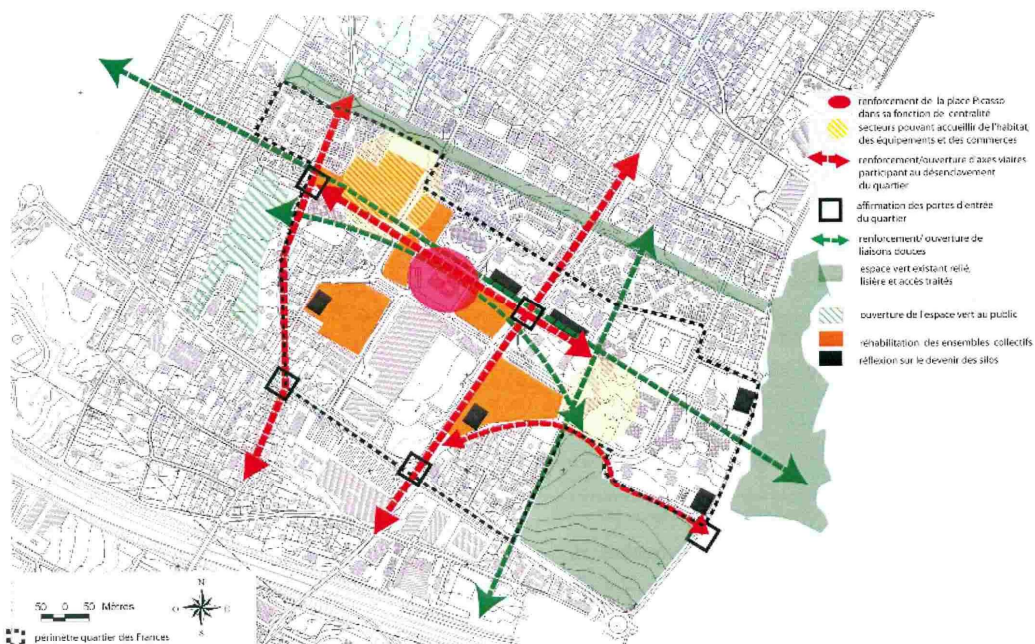
Réhabilitation des constructions

Certains ensembles collectifs devront faire l'objet de travaux de réhabilitation.

Les réflexions menées sur les silos de parking doivent être approfondies pour statuer sur leur devenir et les travaux à engager.

Nota : Ces dispositions complètent le règlement de zone UP, UR, URd, UL, N1 et N2.

Secteur quartier des Frances



■ Application n° 4

PLU de Saint-Germain-en-Laye (78)

Cette requalification consiste en la mise en place d'un projet d'urbanisation mixte, avec la volonté d'assurer un développement équilibré du territoire communal. L'implantation de locaux destinés à recevoir des activités participe à la volonté de renforcer l'attractivité de la ville. Le projet s'organisera autour des actions d'aménagement suivantes :

- Maintien d'une voie urbaine
- Connexion du secteur d'aménagement par un passage sous la voie ferrée
- Création d'une voirie parallèle aux voies ferrées
- Réalisation d'un programme mixte : activités tertiaires et logements
- Aménagement paysager de l'entrée de ville

Schéma de principe d'organisation :

